

COMMUNE DE JONCY (S&L)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2017 A 20H

Le cinq avril 2017, le Conseil Municipal de la Commune de JONCY s'est réuni à 20h sous la présidence de Monsieur Christian MORELLI, Maire

Étaient présents : M. Jean-Paul BENOIT - Mme Valérie PAMART - M. Jean-Pierre EMORINE - M. Bruno GORASSINI - M. Jean-Paul MALFONDET - M. Lionel BULAND - M. Bernard BOUSSIER - M. Eric LECLAND - Mme Agnès PAQUIER - M. Philippe PERRAUD

Étaient absents excusés : M. Eric CHAUVET - M. Christian BRUNY - M. Christophe JOLY
M. Lionel BULAND a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 7 mars 2017.

Le Maire fait part des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations:

- résiliation de location du logement n°4 de la Résidence de la Marine - M. Dylan BROCHOT au 23 avril.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a l'intention de porter plainte contre la société Bouilloux qui a livré le tracteur à la commune en janvier, cette dernière n'ayant toujours pas transmis la carte grise malgré de multiples relances.

1 - APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal étudie le projet de BP 2017 pour le service assainissement. Les « tests fumée » dans la rue des Canes et la rue du Montbadois ont été inscrits pour un montant d'environ 2 000 € TTC (vérification des branchements eaux pluviales). En investissement, une provision de 79 000 € a été inscrite pour les travaux de reprise du réseau vers le château (devis en cours). Le Maire informe le conseil de la réduction de la taxe de raccordement demandée à la SCI Anamax en raison de la modification de son projet (1 seule taxe appelée contre 2 au départ - prévision de 2 000 € au compte 673 en dépense de fonctionnement). Le Conseil municipal approuve donc le projet de BP 2017 du service assainissement, qui s'équilibre à 66 259 € en fonctionnement et à 128 985 € en investissement.

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET GÉNÉRAL

Avant l'examen du projet de budget primitif 2017, le maire rappelle aux conseillers que le fait de vendre des bâtiments communaux apporte des financements pour des projets structurants futurs, mais fragilise le fonctionnement avec une diminution des recettes face à des charges et dépenses obligatoires telles que les emprunts, les salaires, les entretiens et contrats divers, participations diverses (écoles notamment). Il alerte le conseil sur la baisse de l'autofinancement cette année en raison de la baisse des recettes de fonctionnement (baisse des dotations, des revenus des immeubles) et de l'augmentation des dépenses notamment avec la reprise par la commune de la compétence voirie et de la contribution au SDIS, et les nombreux travaux à prévoir dans les bâtiments.

Le maire annonce au conseil que la commission finances s'est réunie le 28 mars dernier pour examiner et proposer ce projet de BP 2017, avec notamment une étude approfondie des taux d'imposition, des demandes de subventions, des travaux divers.

Le Conseil municipal étudie donc le projet de BP 2017 avec les points suivants :

- * Charges de personnel en légère hausse, budget de fonctionnement en baisse malgré les reprises de compétence par la commune ;
- * Subventions de fonctionnement aux associations en baisse malgré quelques subventions exceptionnelles (30^{ème} marche populaire, 160 ans de l'école privée, Route de S&L, voyage scolaire école publique, aide à l'achat d'un véhicule pour l'association Cléret);
- * Dotations de l'Etat en baisse à nouveau par rapport à 2016 (estimations, montants définitifs non connus à ce jour) ;
- * Pas d'inscription de provision pour grosses réparations sur bâtiments et logements communaux cette année, le cumul s'élevant déjà à 168 300 € ;
- * Taux d'endettement en baisse, taux d'intérêts faibles permettant un désendettement plus rapide ;
- * Revenus des locations des immeubles en baisse (vacance de logements, locaux ou garages non reloués, ventes d'immeubles) et maintien de la prévision pour risque d'admission en non valeur en raison d'impayés importants de loyers ;
- * Principaux travaux de fonctionnement : travaux d'entretien dans les logements et commerces, travaux à la salle des fêtes, travaux électriques, réfection du calvaire de Rains, sécurisation du cheminement piétonnier le long de la RD 983, travaux de voirie, travaux au foyer de l'ESAT, à l'église, à la chaufferie bois ;
- * Principaux travaux d'investissement : travaux de rénovation d'un local Grande rue pour un magasin informatique, mise en accessibilité école privée/église, travaux de mise en sécurité et de rénovation du lavoir rue du Panetier, travaux de plantation dans les bois communaux, achat de tables et bancs, et d'illuminations de Noël, achat de panneaux d'information, acquisition d'outillage et de matériel technique;
- * Maintien d'une provision de 60 000 € en investissement pour travaux d'investissement futurs sur un projet

structurant et inscription de 550 000 € en placements en raison de la vente de l'EHPAD ;

* Remboursement du prêt restant à couvrir pour l'extension de la MARPA de 2002 pour environ 112 000 €.

Le conseil fait plus particulièrement le point sur les taux de contributions directes de la commune et de la communauté de communes du Clunisois (CCC). Le maire rappelle que les taux de la commune sont parmi les plus faibles comparés aux communes voisines et de même strate de population. Le maire informe le conseil que les taux de la Communauté de Communes du Clunisois sont inférieurs à ceux de la communauté de communes « Entre la Grosne et le Mt St Vincent », en raison principalement des distorsions de compétences. Cela a un impact négatif estimé à 8 700€ sur les allocations et les compensations attendues de la CCC envers la commune. La CCC recommande aux communes de compenser cette perte par une augmentation des taux d'imposition communaux de 9,7% pour Joncy.

A données identiques sur la base 2016, cette hausse serait neutre pour le contribuable qui paierait moins au titre de la CCC. Cette hypothèse ne serait valable que si la communauté de communes n'avait pas l'intention de revoir à la hausse ses propres taux d'imposition, ce qui ne semble pas le cas. Pour éviter une « double peine » et après avoir effectué diverses simulations, le maire propose de limiter la hausse de la fiscalité communale à 5% au lieu des 9,7% proposés, malgré un manque à gagner pour la commune de près de 4000€. Il propose que la hausse supplémentaire annuelle de 1,8% appliquée en 2015 et 2016 ne soit pas reconduite, malgré la baisse des dotations et subventions de l'état. Le conseil municipal, après discussion et en avoir délibéré (10 voix pour et 1 voix contre qui souhaitait une hausse plus faible) décide donc de suivre ces recommandations et d'appliquer pour 2017 les taux de 5,68% pour la taxe d'habitation (contre 5,41% en 2016), de 7,44% pour la taxe sur le foncier bâti (contre 7,09% en 2016) et de 28,95% pour le foncier non bâti (contre 27,57% pour 2016). Le maire rappelle également au conseil que les Joncynois se verront appliquer sur leur taxe foncière en 2017 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au taux voté par la CCC de 11,85% (inchangé) à la place de la redevance simple.

Le Conseil municipal procède donc au vote de ce budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 741 664 €
- Section d'investissement : 1 102 341 € (montant exceptionnel en raison de la vente de l'EHPAD et d'opérations d'ordre pur la cession de l'atelier Joly)

Subventions 2017 :

Football Club Joncynois	1 070€
Football Club Joncynois Vétérans	50 €
Comité des Fêtes de Joncy	1 830 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Joncy	360 €
Club des Anciens de Joncy	400 €
Vélo-Sport Joncynois	500 €
Société de chasse St Martin - Joncy	55 €
Société de pêche le Réveil de la Guye	55 €
Judo-Club Joncynois	300 €
EREA Charnay-les-Macon	35 €
Coopérative Scolaire de l'école publique	750 €
APEL Joncy	300 €
Le Sou de l'école publique	50 €
AgIRE (ex Mission Locale) pris en charge par la CCC	0 €
CFA Autun forfait apprenti 35 € par élève)	35 €
CIFA Mercurey (forfait apprenti 35 € par élève)	35 €
Association RAR	200 €
ESAT (participation voyage)	500 €
Section Jeunes Sapeurs Pompiers Joncy	150 €
ASPTT Cyclisme	250 €
Association Cléret	2 500 €
OGEC (aide aux repas)	aide aux repas

3 – POINT SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le maire informe le Conseil municipal que la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » n'a pas été prise par la Communauté de Communes du Clunisois (CCC) en raison d'une minorité qualifiée de blocage. Il faudra néanmoins prendre cette compétence en 2020, sans aide financière, et prendre une autre compétence d'ici la fin de l'année.

Le Maire fait un point sur le projet de budget 2017 de la CCC avec une situation compliquée en raison notamment des coûts liés au très haut débit (à la charge des communautés de communes), de l'entrée des neuf communes en 2017 avec de nouveaux équipements, de nouvelles compétences et du personnel en

plus, et en raison également du Pacte de Solidarité mis en place par la CCC envers les communes. Une hausse importante des taux d'imposition est donc à craindre.

Le Maire informe le Conseil qu'une réunion de l'ancienne communauté de communes « Entre Grosne et Mt-St-Vincent » aura lieu le 13 avril pour évoquer la liquidation.

Le Maire fait également un point sur les services mis en place par le SIRTOM comme les gobelets réutilisables pour les manifestations ou les placettes de compostage collectif. M. Devillard, Directeur du SIRTOM, se rend le 6 avril en mairie pour travailler sur la tournée de ramassage et préparer la mise en place de bacs. Le maire demande aux délégués au SIRTOM d'être vigilants sur l'étude de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets (EHPAD et ESAT concernés sur Joncy) et également sur l'accès aux déchetteries pour les professionnels.

Le Conseil municipal fait un point sur le projet de centre de loisirs intercommunal. Les locaux scolaires seront finalement mis à disposition par le SIVOS de Joncy à la CCC à compter des vacances de Pâques (petites vacances à Joncy et été à la Guiche) ; une convention est en cours de validation. Les enseignants ont été associés à ce projet. Il apparaît plus opportun de mutualiser les espaces entre école et centre de loisirs. Le projet de construction d'un centre de loisirs a été pour l'instant abandonné (difficultés financières), le permis de construire et la subvention de la CAF ayant été annulés par l'ancienne communauté de communes. Le délai imparti pour la subvention DETR bonifiée ne pouvait pas non plus être tenu. Au vu de ces éléments, le Maire et Christian BRUNY vont rencontrer le Secrétaire Général de la Préfecture le 26 avril prochain pour que la subvention DETR bonifiée soit réattribuée à la commune sur un autre projet.

4 - TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Les travaux du lavoir débiteront en juin 2017.

Le Conseil municipal valide le projet de rénovation du garage Grande rue en magasin informatique pour un montant estimatif de 46 000 € TTC. Un bail commercial sera signé avec la Clinique de l'Informatique, des discussions sont en cours actuellement pour le montant du loyer.

Le Maire présente au conseil le programme de travaux forestiers pour 2017 sur la parcelle 1u_S JONCY (dégagement manuel de plantation). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux 2017 présenté par l'ONF et autorise le maire à signer ce programme. Il accepte le devis correspondant à ces travaux pour un montant de 4 007,41 € HT, soit 4408,15 € TTC et autorise le maire à signer le devis, ainsi que tout document se rapportant à ce programme (crédits prévus au BP 2017).

5 - QUESTIONS DIVERSES

a) Zone de Revitalisation Rurale

Le maire aborde le sujet de la loi de finances rectificative de 2015 dont les effets se font sentir au 1^{er} juillet 2017 et qui modifie les critères de classement des communes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Le classement anciennement fait commune par commune est maintenant réalisé à l'échelle de la communauté de communes. Conséquence de ce grand chambardement, dès lors qu'une commune anciennement classée en ZRR fait partie d'un EPCI qui, lui, ne répond pas aux critères, elle sort de la liste, ce qui est malheureusement le cas de Joncy. À l'inverse, une commune qui n'était pas en ZRR peut le devenir si elle appartient à un EPCI classé, ce qui est le cas de certaines communes d'EPCI voisins. Cette donnée inconnue au moment du changement de communauté de communes aurait pu avoir un impact sur la décision d'intégrer ou non telle ou telle nouvelle communauté. Le conseil municipal s'insurge contre cette décision qui va à l'encontre de l'attractivité de nos communes et de leur ruralité. Après avoir connu la fermeture de sa gendarmerie, la désintégration de la « CC Entre Grosne et Mt St Vincent » entraînant l'annulation de projets importants pour la commune comme la maison médicale ou l'extension du centre de loisirs, le retrait d'un emploi à l'école publique et la fermeture d'une classe et pour finir son non-classement en zone de catastrophe naturelle, Joncy perd son statut de commune en ZRR. Cela met en péril les projets d'investisseurs privés comme le pôle de santé privé et l'accueil d'un médecin à temps plein ou l'installation de nouveaux commerces. Le maire abordera ce sujet lors de l'entrevue qui lui a été accordée par Monsieur le Secrétaire Général et sous-préfet de Macon le 26 avril.

b) Forum des associations

Le Maire demande à M. BULAND d'organiser prochainement une réunion avec les associations au niveau du forum 2017.

c) Elections

Le maire fait un point sur les nouveautés et la réglementation pour les élections présidentielles.

d) Divers

Le Maire fait un point sur l'agenda d'avril.

Lionel BULAND donne le compte-rendu de la réunion de la commission tourisme de la CCC.

M. BULAND fait également un point sur l'assemblée générale de l'APAI. Il rappelle la composition du conseil d'administration de Convergences 71 (3 représentants de l'APAI notamment) et informe le conseil de la mise en place du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) au niveau de Convergences 71.

Il serait d'ailleurs intéressant que la commune y participe par le biais de sa représentation à l'APAI.

Lionel BULAND fait enfin le compte-rendu de l'assemblée générale du SYDESL. Les travaux de renforcement du quartier des Moreaux seront à revoir, notamment au niveau de l'emplacement du poste. M. BULAND fait un point sur les compteurs Linky (nouveaux compteurs intelligents).

Mme PAMART présente à son tour le compte-rendu de l'assemblée générale du Syndicat des Eaux de la Guye du 28 mars dernier. Les travaux 2016 sont quasiment terminés et le montant des travaux 2017 est de 660 000 €, subventionnés à hauteur de 47% par le SYDRO. Les marchés de travaux et d'assistance à maîtrise d'œuvre seront à renouveler cette année. Mme PAMART annonce qu'elle sera désormais déléguée au SYDRO (Syndicat Mixte Départemental pour la sécurisation et la gestion des réseaux d'eau potable).